

CHÈVRES

RÈGLEMENTS

1. Les classes de chèvres sont ouvertes aux exposants de la province du Québec.
2. Tous les formulaires de participation, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être au bureau de la secrétaire avant 20h00 le 10 août. La date du cachet de la poste ne sera plus considérée.
3. **Un droit d'inscription d'exposant de 25\$** doit accompagner la formule d'entrée plus **10\$ de droits d'entrée pour chaque animal**. 5\$ des droits d'entrée pour chaque animal seront remboursés lors du paiement des prix en argent, si l'animal se présente le jour du jugement.
4. Tous les animaux devront être sur place le jeudi à midi et resteront sur les terrains de l'exposition jusqu'au lundi 18h00. Toutes les substitutions devront être faites le jeudi avant 13h00.
5. Les certificats d'enregistrement originaux doivent être disponibles lors de l'exhibition pour tous les animaux **de vingt-quatre mois et plus**. Tous les animaux de race pure doivent être tatoués clairement.
6. Toutes les chèvres Américaines, Britanniques, Canadiennes et pure race peuvent être exhibées dans la même classe.
7. Les exposants doivent porter des vêtements blancs lors du jugement.
8. Le nombre total d'animaux admissibles d'une unité d'élevage est de quinze sujets. Un exposant peut inscrire ces quinze sujets dans les classes appropriées. Pas de limite par classe.
9. Pendant le jugement, des chèvres, seul le juge, les membres du comité de chèvres de l'exposition de Brome et les exposants pourront prendre place dans l'enclos réservé au jugement.
10. Jugement dimanche à 09h30
11. Tous les exposants doivent présenter leurs animaux lors de la parade du dimanche. Tous les exposants doivent être vêtus de blanc lors de la parade.

CLASSES

Les classes suivantes s'appliquent aux sections:

650	Alpine
651	Nubian
652	La Mancha
653	Saanen
654	Toggenberg
655	Chèvres croisée
656	Toutes autres races pure

Seuls des rubans sont remis pour les classes de champions.

Prix pour chèvres pure dans chaque classe

45\$, 40\$, 35\$, 30\$, 25\$

Prix pour chèvres croisées dans chaque classe

22\$, 20\$, 18\$, 15\$, 12\$

1. **Chevrette**
Age au 1^{er} septembre 2009, plus de trois mois et moins de neuf mois.
2. **Chevrette**
Age au 1^{er} septembre 2009, plus de neuf mois et moins de vingt-quatre mois, aucune mise à bas.
3. **Championne Junior**
Choisie des classes 1 & 2.
4. **Chèvre laitière d'un an**
Âgée de plus de douze mois et moins de vingt-quatre mois, en lactation
5. **Chèvre**
Âgée de plus de vingt-quatre mois et moins de trente-six mois, en lactation.

6. **Chèvre**
Âgée de plus de trente-six mois, en lactation.
7. **Chèvre**
Âgée de plus de soixante mois, en lactation.
8. **Championne**
Choisie des classes 4, 5, 6 & 7.
9. **Grande Championne**
Choisie des classes 3 & 8.
10. **Troupeau de l'éleveur:** Un groupe de quatre animaux, propriété de l'exposant comprenant au moins deux chèvres en lactation.
11. **Meilleur pis:** Le juge désignera les deux meilleurs pis dans chacune des classes laitières. Ces chèvres désignées concourront pour le premier et le deuxième meilleur pis. Il y aura seulement un premier et un deuxième prix payé.

Les classes suivantes s'appliquent à la section:

657 Spéciales pour chèvres laitières

Trophées et rubans seulement

1. **Championne junior inter-race**
2. **Meilleur pis**, toutes les sections.
3. **Mère et fille**, toutes les sections.
4. **Progéniture du père**, toutes les sections.
5. **Meilleure chèvre de l'expo**, La meilleure chèvre de l'exposition sera choisie parmi les grandes championnes de toutes les sections. Toutes les grandes championnes devront y participer.

Les classes suivantes s'appliquent à la section:

658 Chèvres à viande

Prix pour les classes suivantes

22\$, 20\$, 18\$, 15\$, 12\$

1. Onze mois ou moins
2. Douze à vingt-trois mois
3. Deux ans et plus

Les classes suivantes s'appliquent à la section:

659 Chèvres Angora

Seuls des rubans sont remis pour les classes de champions

Prix pour les classes suivantes

45\$, 40\$, 35\$, 30\$, 25\$

1. **Chevreau**, née 2009.
2. **Chevreau d'un ans**, née 2008
3. **Chevreau Champion Junior**, choisi des classes 1&2
4. **Chèvre male Adulte**, née 2007 ou plus tard
5. **Grand Champion Male**, choisi de la classe 4
6. **Chevrette**, née 2009
7. **Chevrette d'un an**, née 2008
8. **Championne Junior**, choisi des classes 6 & 7
9. **Chèvre femelle Adulte**, née 2007 ou plus tard
10. **Grande Championne**, choisi de la classe 9

11. Troupeau d'éleveur, une groupe de quatre animaux, propriété de l'exposant les deux sexes doivent être présents.

12. Progéniture du père, trois animaux du même père, pas incluent le père. Les deux sexes doivent être présents.
Ruban seulement.

13. Progéniture de la mère, mère et deux progénitures de n'importe quel sexe. Ruban seulement.

Section 660 : Concours de Régisseurs de troupeau

Ce concours est ouvert à tout régisseur ou propriétaire-exposant qui aura exposé au moins cinq chèvres laitières ou à viande dans les différentes classes. (40\$, 30\$, 20\$, 10\$)

Attribution des points

Pour la meilleure présentation des animaux, la qualité de ces derniers n'entrant pas en ligne de compte. Au moins cinquante pour cent des points seront attribués à l'apparence, à la propreté et à la présentation des chèvres. Les autres cinquante pour cent des points seront attribués aux régisseurs pour leur courtoisie et l'amabilité avec laquelle ils fourniront les informations demandées par le public ainsi que sur d'autres éléments à être établis par le comité des chèvres.

L'évaluation des candidats portera sur toutes ces qualités durant toutes les journées : vendredi, samedi, dimanche et lundi, et ce, à partir de 07h00 jusqu'à 22h00.

TROPHÉES

Dunkin Valley Farm

Mère et fille

Dunkin Valley Farm

Progéniture du père

Dunkin Valley Farm

Championne junior inter-race

La Gite de Cabri

Meilleure chèvre de l'expo